REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE VAUCLUSE

MALAUCÈNE
VENTOUX & PATRIMOINE

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES

DU MAIRE DE MALAUCENE

AR2023 PAEE 6 - 23

PERMIS DE STATIONNEMENT POUR MONSIEUR HERVE FRA – TOITURES EN PROVENCE
HOTEL RESTAURANT LE BLUEBERRY COURS DES ISNARD
DU 20 AU 24 FEVRIER 2023

Le maire de Malaucène
Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2212-2 et L 2213-1
Vu le Code de la route ;
Vu le Code de la voirie routière,
Vu la demande de Monsieur Hervé FRA de Toitures en Provence en date du 6 février 2023 qui souhaite effectuer des travaux de réfection de toiture sur la propriété située au 12 Cours des Isnard du 20 02 2023 au 24 03 2023 de 8 h à 18 h.

Considérant la nécessité de procéder au stationnement d'un engin télescopique et de deux VL à proximité du chantier,

Considérant qu'il y a lieu de prendre des mesures dans le but de garantir la sécurité du public pendant les travaux ;

ARRETE

Article 1. Du 20 au 24 février 2023 l'entreprise Toitures en Provence est autorisée à stationner un engin télescopique ainsi que deux VL au droit de l'hôtel Restaurant « Le Blueberry » située au 12 Cours des ISNARD ainsi que sur l'espace réservé aux deux roues à proximité.

Article 2. Le stationnement des deux roues sera interdit sur l'emplacement habituellement réservé à cet effet (voir plan)

Article 3. Le chantier sera signalé de façon à sécuriser la circulation des piétons autour de la zone de travaux.

Article 4. L'entreprise Toitures en Provence est occupant temporaire du domaine public et veillera à préserver les droits des tiers.

Article 5. Monsieur le commandant de gendarmerie territorialement compétent, les agents du pôle technique et de la police municipale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Malaucène, le 16 février 2023

Monsieur le Maire
F. TENON

Publié le 20 avril 2023

Publication	Transmission	Notification

Publication	Transmission	Notification